

République française

Département de l'Aude

COMMUNE DE SAINT FERRIOL

Séance du 30 mars 2023

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 20/03/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le trente mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MARTY</i>
Présents : 7	Présents : Jean-Jacques MARTY, Incarnation MARTY, Jean-Claude SIRE, Gisèle GAVIGNAUD, Patrick TRILLO, André JIMENEZ, Corine GIROD
Votants: 8	
Pour: 8	Représentés: Christian VIZCAÏNO par Jean-Jacques MARTY
Contre: 0	Excusés: Marie-Claude SARDA
Abstentions: 0	Absents: Kévin DUBOIS
	Secrétaire de séance: Gisèle GAVIGNAUD

Objet: Approbation du Budget Primitif 2023 M57 - DE_010_2023

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 M57 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 188 435.14 €

Dépenses et recettes d'investissement : 118 085.42 €

DEPENSES RECETTES

Section de fonctionnement 188 435.14 € 188 435.14 €

Section d'investissement 118 085.42 € 118 085.42 €

TOTAL 306 520.56 € 306 520.56 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2023 M57,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2023 M57 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

DEPENSES RECETTES

Section de fonctionnement 188 435.14 € 188 435.14 €

Section d'investissement 118 085.42 € 118 085.42 €

TOTAL 306 520.56 € 306 520.56 €

Fait et délibéré à ST FERRIOL, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Jacques MARTY

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___